

Grégor Puppinck : « Quand la justice fait passer les sentiments avant le bien commun »



Cédric Herrou, le 8 août 2017. L'agriculteur a reconnu avoir aidé plusieurs dizaines de migrants à passer la frontière illégalement. Après plusieurs mois de procès, la Cour de cassation annule en partie sa condamnation. - Crédits photo : BORIS HORVAT/AFP

Vox Politique (<http://premium.lefigaro.fr/vox/politique>) | Par Paul Sugy ([#figp-author](#)).

Publié le 17/12/2018 à 18h10

FIGAROVOX/ENTRETIEN - Pour Grégor Puppinck, l'annulation de la condamnation de Cédric Herrou au nom du principe de fraternité donne carte blanche aux associations qui facilitent l'immigration clandestine. Il y voit l'émergence d'un humanisme dévoyé.

*Grégor Puppinck est docteur en droit et directeur du Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ). Il est membre du panel d'experts de l'OSCE sur la liberté de conscience et de religion. Il a récemment publié **Les droits de l'homme dénaturé** (<https://www.editionsducerf.fr/librairie/livre/18564/les-droits-de-l-homme-denature>)(éd. du Cerf, novembre 2018).*

FIGAROVOX.- La Cour de cassation a annulé ce mercredi la condamnation de Cédric Herrou, qui avait écopé de quatre mois de prison avec sursis pour aide à l'immigration clandestine. Pourquoi?

Grégor PUPPINCK.- Six mois après le Conseil Constitutionnel, et trois mois après le législateur, c'est à présent la Cour de cassation qui étend l'immunité pénale accordée aux personnes qui aident les étrangers en situation irrégulière.

Le 6 juillet dernier, le Conseil constitutionnel avait déclaré l'existence d'une «liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national». Il se fondait alors, pour la première fois, sur le principe de fraternité, conduisant le législateur, par la loi du 10 septembre 2018, à exempter de toute poursuite pénale les personnes ayant aidé «à la circulation et au séjour irréguliers» d'un étranger, dès lors que l'acte reproché n'a donné lieu à «aucune contrepartie» et qu'il est réalisé «dans un but exclusivement humanitaire». Le Conseil constitutionnel précisa toutefois que cette liberté d'aider ne confère pas aux étrangers un droit «de caractère général et absolu d'accès et de séjour sur le territoire national». Seule l'aide à l'entrée irrégulière sur le territoire, fut-elle altruiste, restait prohibée.

Cette décision est irresponsable : elle donne carte blanche aux associations désireuses de faciliter l'immigration clandestine.

Certes, il est compréhensible que le fait d'apporter de l'aide à une personne présente sur le territoire français puisse bénéficier dans certaines circonstances d'une forme d'immunité pénale. Le droit prévoyait d'ailleurs déjà une telle immunité lorsque l'étranger était aidé par un membre de sa propre famille, ou lorsque l'aide était nécessaire à la sauvegarde de sa vie ou de son intégrité physique et qu'il faisait face à un «danger actuel ou imminent». Dans ces cas, l'aide est même un véritable devoir moral au nom de l'état de nécessité et de la solidarité familiale. Le droit nouveau étend l'immunité à la circulation (et non plus seulement au séjour), ainsi qu'à toute personne et en toutes circonstances, au nom de la simple solidarité humaine: la fraternité. En fait, le Conseil constitutionnel universalise la fraternité qui, jusqu'alors, désignait la relation devant relier entre eux les citoyens français.

La Cour de cassation est allée, ce 13 décembre, plus loin encore puisqu'elle a annulé la condamnation de Cédric Herrou alors même que celui-ci n'avait pas seulement aidé au séjour irrégulier, mais qu'il reconnaît aussi avoir fait entrer irrégulièrement environ 200 migrants d'Italie en France. Seule sa condamnation pour le squat d'un bâtiment de la SNCF est maintenue. L'affaire est renvoyée devant la Cour d'appel de Lyon.

Que révèle ce «principe de fraternité»?

Alors que le XXI^e siècle s'annonce comme celui de la globalisation et des migrations, cette décision est particulièrement irresponsable, voire suicidaire, pour le contrôle de l'immigration: elle donne carte blanche aux associations désireuses de faciliter l'immigration clandestine, au nom des grandes valeurs de la République. Elle est symptomatique d'une époque où les valeurs sont comme devenues folles.

Nous ne savons plus ordonner les vertus, qui se sont dégradées en valeurs.

La Fraternité, la Solidarité ou encore l'Humanité sont, certes, des valeurs républicaines, et c'est donc sans surprise que le Grand Orient de France et les partis de gauche ont célébré la décision du Conseil constitutionnel. Selon moi, ces valeurs sont surtout des vertus chrétiennes devenues folles. Comme l'écrivait G. K. Chesterton dans *Orthodoxie*, dès 1908, «Le monde moderne n'est pas méchant ; sous certains aspects, le monde moderne est beaucoup trop bon. Il est plein de vertus désordonnées et décrépite. (...). Le monde moderne est plein d'anciennes vertus chrétiennes devenues folles. Elles sont devenues folles, parce qu'isolées l'une de l'autre et parce qu'elles vagabondent toutes seules.» Le fait est que nous ne savons plus ordonner les vertus, qui se sont dégradées en valeurs: nous voulons agir pour le bien, avec de bonnes intentions, mais nous mélangeons la justice et la morale, pire encore, nous invoquons la solidarité - qui est le nom sécularisé de la charité - contre la justice et le bien commun. Nous faisons passer les sentiments avant le bien commun.

Ce désordre des vertus est alimenté par un universalisme abstrait qui nie la légitimité de la spécificité française et fait passer la fraternité universelle avant la nationalité. Le bien commun du peuple français n'est plus compris ; il est tout au plus réduit aux seuls aspects socio-économiques, comme si les Français ne partageaient, sur un territoire donné, que les services publics et la dette. C'est toute la dimension culturelle de notre bien commun qui est négligée ; elle est pourtant la véritable tradition qui transmet le patrimoine vivant de la France au fil des générations. Elle est notre véritable nationalité, constituée d'abord d'usages et de mœurs devenus naturels aux Français, tant ils sont enracinés dans notre culture.

Ainsi, l'apport de l'immigration à la société française ne devrait pas se mesurer seulement en fonction de son impact sur l'économie et les comptes publics, mais aussi sur la civilisation.

Contrairement à ce que l'on entend beaucoup, ce désordre universaliste n'est pas chrétien. Au contraire. Certes, l'Église catholique enseigne avec raison que les exigences de la charité dépassent celles de la justice, mais elle précise aussitôt que la charité ne doit pas s'exercer contre la justice. La charité doit être ordonnée au bien commun, du plus proche au plus éloigné, si bien que l'on ne saurait, sans commettre d'injustice, aider son voisin aux dépens de ses enfants, ou des étrangers aux dépens de ses concitoyens, fut-ce au nom de la fraternité. En un mot: «charité bien ordonnée commence par soi-même».

Comment préserver ce «bien commun» face à l'immigration massive?

C'est aux responsables politiques, et aux juges, qu'il appartient de veiller à ce bien commun, en évitant notamment que la générosité de quelques-uns ne soit en fait une injustice pour tous les autres. Ainsi en est-il du passeur qui fait peser le coût de sa solidarité personnelle au reste de la société.

La République voudrait faire mieux que l'Église et établir dès maintenant une fraternité universelle sans autre baptême que le fait d'être humain.

Les responsables politiques doivent donc être prudents pour que la charité reste ordonnée au bien commun intégral de la société. Il faut méditer l'expérience amère des Macédoniens qui ont accueilli durant la guerre en ex-Yougoslavie de nombreux réfugiés albanais. Ce fut généreux mais très imprudent, car ils comptent depuis pour 20% de la population et réclament, parfois avec violence, la reconnaissance de l'Albanais comme seconde langue officielle du pays, voire même la partition de la Macédoine et leur rattachement à une «Grande Albanie». C'est un exemple européen de libanisation. Il n'est pas certains que la civilisation chrétienne soit sortie grandie de ces expériences de solidarité fraternelle.

Il est vrai que dans la *Lettre aux Galates*, Saint Paul a proclamé qu'«il n'y a plus ni juif ni grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus l'homme et la femme», mais il ne parlait pas de l'humanité dans son ensemble, mais exclusivement des personnes ayant reçu le baptême et qui ne font alors «plus qu'un dans le Christ Jésus». Il parlait de l'Église, et peut-être aussi de la fin des temps.

Or, on a le sentiment que la République voudrait faire mieux que l'Église et établir dès maintenant une fraternité universelle sans autre baptême que le fait d'être humain. Catholique veut dire universel en Grec, mais l'universalisme relève d'une tout autre

religion: celle de l'Humanité. Le salut qu'elle attend est immanent et consiste en l'unification pacifique de l'humanité. Peut-être voit-elle dans ce sacrifice de l'identité nationale à l'accueil de l'étranger un geste héroïque par lequel la société pourrait renaître, purifiée et transfigurée, élevée à l'universalité. Cette idée de renaissance à travers le sacrifice est profondément chrétienne, mais il faut croire en l'Humanité plus qu'en soi-même pour estimer que ce sacrifice en vaille la peine, pour donner l'exemple d'une nation qui se dissout dans la globalisation.

Cette fraternité universelle est bien une vertu chrétienne devenue folle.

Cet héroïsme suicidaire peut aussi être inspiré par le désespoir et la sidération face au phénomène migratoire et au changement de civilisation que nous traversons. Certains peuvent estimer que le sacrifice généreux par l'accueil serait préférable au sacrifice violent par la résistance, d'autant plus qu'il pourrait peut-être convaincre les nouveaux arrivants de nous traiter à l'avenir avec la même générosité. Ce serait peut-être là notre dernière chance.

Cette fraternité universelle est bien une vertu chrétienne devenue folle. Ce sont d'ailleurs les nations dont le catholicisme est resté le plus orthodoxe qui, en Europe, résistent le plus à cette dissolution: Slovaquie, Pologne, Hongrie et maintenant Italie. Celles-là mêmes qui ferment leurs frontières sont aussi celles qui encouragent la natalité, qui veulent encore croire en leur avenir en tant que peuple et culture. Ce sont aussi celles qui ont refusé de signer le Pacte de Marrakech.

Les juges ont-ils, selon vous, une responsabilité devant l'impuissance de l'État face à l'immigration?

Bien sûr. En 1978, c'est déjà un arrêt du Conseil d'État qui a consacré en France un droit au regroupement familial en s'appuyant sur le droit de mener une vie familiale normale, lui-même garanti par la Convention et la Cour européennes des droits de l'homme.

On comprend parfaitement qu'un militant «no border» agisse par générosité ou par conviction, sans penser à l'intérêt de la France. Ce ne devrait pas être le cas des juges suprêmes et du législateur, qui doivent pour leur part avoir une vision plus haute et considérer le bien commun dont ils sont les garants. La solution, jusqu'alors en vigueur

consistant à faire un rappel à la loi, ou à condamner à une peine avec sursis les personnes qui facilitent le séjour irrégulier des étrangers était équilibrée, car elle préservait le bien commun tout en tenant compte de la bonté des intentions.

Il y a un rêve d'unification de l'humanité par les migrations.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation paradoxale où les autorités publiques tendent à tolérer l'aide illégale portée aux « migrants irréguliers » et à sanctionner durement l'opposition de certains « identitaires » à l'entrée irrégulière sur le territoire, alors même que leurs méthodes ne violent pas la loi.

La France a également signé lundi le « Pacte de Marrakech ». La migration est-elle en passe de devenir un nouveau droit de l'homme ?

Nous sommes au-delà de la question du droit à la migration. Nous sommes devant le fait de la migration, qui est bien plus fort.


Juridiquement, le droit de « migrer » existe seulement au sein de l'État dont on est citoyen. Il existe aussi aujourd'hui au sein de l'Espace Schengen et constitue un élément essentiel du projet européen. Au-delà, la liberté de circulation, qui est un droit de l'homme, ne l'emporte pas sur le pouvoir des États de contrôler l'immigration. Elle garantit en revanche, ce qui n'a pas toujours été le cas, la liberté de quitter n'importe quel pays et de revenir dans son pays.

Cela étant, la portée du droit de migrer semble s'étendre à mesure que le sentiment d'appartenance nationale se dilate. Ainsi, dans un monde en voie de globalisation, le sentiment qu'il existerait un tel droit se renforce naturellement. La reconnaissance d'un principe de fraternité universelle qui prime ainsi la nationalité devrait conduire à celle d'une forme de droit à la migration qu'il s'agirait de préciser. C'est là tout l'objet du droit des migrations en formation. Le Pacte de Marrakech en constitue l'étape la plus récente. Il vise à réguler un phénomène présenté comme massif, planétaire, inéluctable et « sauvage », afin qu'il ne tourne pas à la catastrophe, mais soit bénéfique au bien commun de l'humanité, qui dépasse celui de chaque nation, et dont les Nations unies ont la charge. La résistance et les 'préjugés' des peuples qui veulent défendre leur bien commun, notamment culturel, apparaissent alors comme autant d'obstacles à la réalisation du rêve d'unification de l'humanité par les migrations.



(<http://plus.lefigaro.fr/page/paul-sugy-0>).

Paul Sugy (<http://plus.lefigaro.fr/page/paul-sugy-0>).

 Journaliste

[Suivre](http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/3328944) (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/3328944>).

@pl_sgy (https://twitter.com/pl_sgy).

Contenus sponsorisés

(https://www.rochemazet.com/fr/chardonnay-brut?utm_source=taboola&utm_medium=referral).

Nouveau : makis foie gras et mangue et Chardonnay brut

(https://www.rochemazet.com/fr/chardonnay-brut?utm_source=taboola&utm_medium=referral).

([https://ww856.smartadserver.com/h/cc?imgid=20696178&pgid=793560&tmstp=\[timestamp\]&tgt=\[reference\]](https://ww856.smartadserver.com/h/cc?imgid=20696178&pgid=793560&tmstp=[timestamp]&tgt=[reference])).

Boursorama Banque vous offre jusqu'à 130€

([https://ww856.smartadserver.com/h/cc?imgid=20696178&pgid=793560&tmstp=\[timestamp\]&tgt=\[reference\]](https://ww856.smartadserver.com/h/cc?imgid=20696178&pgid=793560&tmstp=[timestamp]&tgt=[reference])).

(http://www.economisersonenergie.com/ne-plus-payer-facture-de-chauffage-delectricite/?utm_source=taboola&utm_medium=cpc&utm_campaign=desktop).

[Panneaux Solaires 2019] Combien ça coûte ?

(http://www.economisersonenergie.com/ne-plus-payer-facture-de-chauffage-delectricite/?utm_source=taboola&utm_medium=cpc&utm_campaign=desktop).

(http://psychicmonday.com/health-well-being/les-celebrites-que-vous-pensiez-longtemps-revolues-mais-qui-ne-planifient-pas-leur-retraite-tout-de-suite?utm_source=taboola&utm_medium=lefigaro-lefigaro&utm_campaign=1286492&utm_term=A+79+ans%2C+Ali+Macgraw+est+toujours+aussi+belle+%21&utm_c=12-18+16%3A10%3A12).

A 79 ans, Ali Macgraw est toujours aussi belle !

(http://psychicmonday.com/health-well-being/les-celebrites-que-vous-pensiez-longtemps-revolues-mais-qui-ne-planifient-pas-leur-retraite-tout-de-suite?utm_source=taboola&utm_medium=lefigaro-lefigaro&utm_campaign=1286492&utm_term=A+79+ans%2C+Ali+Macgraw+est+toujours+aussi+belle+%21&utm_c=12-18+16%3A10%3A12).

(https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N4022.2805607TABOOLA-FR/B21963281.233309044;dc_trk_aid=431040634;dc_trk_cid=108405877;dc_lat=;dc_rdid=;tag_for_child_directed).

Ce Mardi, profitez de -5% sur le prix HT du kWh élec et gaz

(https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N4022.2805607TABOOLA-FR/B21963281.233309044;dc_trk_aid=431040634;dc_trk_cid=108405877;dc_lat=;dc_rdid=;tag_for_child_directed
https://fr.slow-watches.com/fr/?utm_source=taboola_lefigaro-lefigaro&utm_content=143474700&utm_medium=native&utm_campaign=TABO-FR-desk)

Fabriqué en Suisse: La montre slow vous rappelle de cesser de courir après les minutes

(https://fr.slow-watches.com/fr/?utm_source=taboola_lefigaro-lefigaro&utm_content=143474700&utm_medium=native&utm_campaign=TABO-FR-desk)
 :=lefigaro-lefigaro&utm_medium=referral&utm_content=thumbnails-a-premium:Below Article Premium Thumbnails:)

utm_medium=referral&utm_content=organic-thumbnails-a-premium:Organic Below Article Premium Thumbnails:)

Le meilleur du Figaro

(<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/12/13/31003-20181213ARTFIG00216-eviction-d-un-professeur-oppose-au-decolonialisme-l-universite-en-peril.php>).

Éviction d'un professeur opposé au décolonialisme : l'université en péril

(<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/12/13/31003-20181213ARTFIG00216-eviction-d-un-professeur-oppose-au-decolonialisme-l-universite-en-peril.php>).

(<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/12/11/31001-20181211ARTFIG00181--le-pacte-mondial-sur-les-migrations-sera-contrainant-pour-les-etats.php>).

Le Pacte mondial sur les migrations pourrait devenir contraignant

(<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/12/11/31001-20181211ARTFIG00181--le-pacte-mondial-sur-les-migrations-sera-contrainant-pour-les-etats.php>).

(http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/12/14/31001-20181214ARTFIG00010-eric-zemmour-quand-macron-prend-un-tournant-qui-en-rappelle-etrangement-un-autre.php?utm_source=taboola&utm_medium=exchange).

Éric Zemmour : «Quand Macron prend un tournant qui en rappelle étrangement un autre»

(http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2018/12/14/31001-20181214ARTFIG00010-eric-zemmour-quand-macron-prend-un-tournant-qui-en-rappelle-etrangement-un-autre.php?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)
 utm_medium=referral&utm_content=organic-thumbnails-a-premium:Organic Below Article Premium Thumbnails:)

